

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2017

OBLIGATION DE CASIER JUDICIAIRE VIERGE POUR LES CANDIDATS À UNE
ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, LÉGISLATIVE OU SÉNATORIALE - (N° 4291)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL10

présenté par

Mme Dombre Coste, rapporteure et Mme Descamps-Crosnier

TITRE

Au titre de la proposition, supprimer les mots :

« présidentielle, législative ou sénatoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination : dès lors que la proposition de loi organique procède aux coordinations nécessaires à l'application du dispositif outre-mer, son titre doit être actualisé en conséquence.